

Lille, le 24 mai 2018

Monsieur le Président de la  
Chambre régionale des comptes

14 rue du Marché au Filé

62012 Arras Cedex

① : 03.20.21.26.70  
POLVECHE SEBASTIEN  
Vos Réf : ROD 2017-03255  
2018-965  
Personnel et confidentiel  
Recommandé A.R.



Objet : Réponse du Comité d'Action Sociale de la MEL à la lettre d'observations  
définitive portant sur la vérification et le contrôle des comptes et de la gestion du CAS

Monsieur le Président,

Le comité d'Action Sociale (CAS) de la MEL, dont j'assume la présidence depuis les élections du 22 Février 2018, a pris connaissance de la lettre d'observations définitives portant sur l'examen des comptes et de la gestion du CAS.

Cet examen porte sur les exercices 2014 à 2016 et n'a pas identifié de dysfonctionnements majeurs. Il confirme la bonne gestion de notre comité d'action sociale.

Votre rapport formule cependant plusieurs recommandations destinées à améliorer la performance de notre association :

1. la mise en place d'un système d'adhésion individuelle,
2. l'adoption d'un règlement intérieur destiné à formaliser le fonctionnement et l'existence des commissions,
3. l'amélioration de l'information sur la participation financière des adhérents aux prestations proposées,
4. l'amélioration de la définition des bénéficiaires et en particulier celle des ayants droits,
5. l'intégration de la totalité des charges dans les comptes de l'association après valorisation des concours en nature de la MEL.

L'essentiel de vos recommandations ne soulève pas d'objections de notre part et rejoignent, dans certains cas, notre propre analyse sur les améliorations à apporter au fonctionnement du CAS.

Il nous semble effectivement important de clarifier le rôle et les missions des commissions au travers d'un document ayant valeur légale (recommandation n°2).

La nouvelle équipe du CAS souhaite également travailler à la refonte de son offre de prestations. Dans cette optique, nous pourrions intégrer vos recommandations n°3 et 4 aux décisions mises en œuvre au cours du mandat.

En revanche, nous ne sommes pas favorables à l'instauration d'un système d'adhésion individuel (recommandation n°1). D'une part, la participation financière des agents représente déjà la majorité des recettes du CAS. D'autre part, nous craignons qu'un tel système constitue un obstacle à l'accès des agents aux prestations du CAS ou qu'il se traduise par un transfert de charges vers les agents.

De notre point de vue, le financement du CAS doit être assuré par :

- une subvention de l'employeur,
- une participation financière des agents basée sur une grille tarifaire, prenant en compte, le cas échéant, le quotient familial.

Votre rapport constate, en outre, une dégradation de la situation financière de l'association durant la période analysée (2014 à 2016), liée à une augmentation plus importante des charges (+5,52%) par rapport aux produits (+3,34%). Il mentionne que la dotation annuelle versée par la MEL n'a augmenté que de +1,56% entre 2014 et 2016 et que la participation par agents versée par la MEL (244,73€ en 2016) n'a également progressé que de +0,30% durant cette période. Elle se situe d'ailleurs à un niveau inférieur à celle versée par les organismes satellites de la MEL (251,75€ en 2016).

Cela justifie, de notre point de vue, une revalorisation sensible de la participation par agents versée par la MEL, dans le cadre de la nouvelle convention liant le CAS à la MEL.

Cette revalorisation permettra de consolider le fonds de roulement de l'association et de garantir la pérennité des activités gérées par le CAS, et plébiscitées par les agents (90% des agents participent aux activités du CAS).

J'ajoute que la recommandation n°5 (valorisation des concours en nature) nous semble pertinente et que nous nous engageons à la mettre en œuvre au cours du mandat.

Je souhaite à présent évoquer les perspectives que s'est donnée la nouvelle équipe du CAS, dans le cadre de notre nouveau mandat.

Nous considérons que le CAS doit réinterroger ses missions, au regard de :

- l'évolution des besoins de ses usagers,
- des enjeux de la numérisation,

- de la perspective d'une nouvelle convention avec la MEL,
- et de l'intégration de nouvelles compétences du Département d'ici 2020 2021.

Sur la base de ce premier diagnostic, nous avons identifié plusieurs pistes d'actions à mettre en œuvre :

- le déploiement d'un site et d'une application smartphone (CAS connecté) facilitant l'information des agents sur les prestations du CAS,
- la mise en valeur des équipements sportifs et culturels gérés par la MEL dans l'offre de prestations du CAS,
- l'amélioration de la desserte des sites externes.

Nous avons également identifié plusieurs leviers d'optimisation de nos moyens :

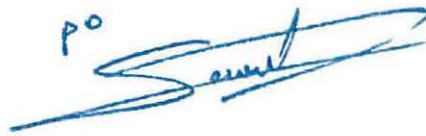
- la revalorisation de la subvention versée par la MEL (déjà citée dans notre réponse),
- le regroupement des achats avec d'autres CAS / COS,
- l'adaptation des moyens humains et financiers mis à disposition par la MEL en fonction du nombre d'utilisateurs gérés par le CAS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France, l'expression de ma considération distinguée.

Le président est  
suffisant  
Le vice président aux  
Sincères  
Jean Marc Lecourt

Pour le Comité d'Action Sociale  
Le Président

PO



Sébastien POLVECHE